



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

## P.V. N°10 – 04 juin 2019

Présents : Mmes Christiane EBY, Catherine GSELL

MM. Alain KLEIN, Eric KOBLER, Armand KOST, Yann MONTAGNE, Denis OEHLER, Pierre WILT

Excusée : Anaïs AMRHEIN

Le Président, Denis OEHLER souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'ordre du jour est traité comme suit :

### 1. Approbation des PV Hebdomadaires

- PV N°38 du 06/05/19 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°39 du 13/05/19 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°40 du 20/05/19 - **Approuvé à l'unanimité**
- PV N°41 du 27/05/19 – **Approuvé à l'unanimité**

#### **DIFFUSION CD67 – Partie Officielle**

Le PV additif d'avril du 06/05/2019 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Propositions du pôle Contrôle de la Commission Compétitions

Le responsable du pôle contrôle propose de fixer pour la prochaine saison la règle suivante aux clubs pour contester les pénalités financières : **le club doit fournir tout justificatif dans le délai de recours.**

Une réunion s'est tenue le lundi 27 mai 2019 pour aborder le sujet du PV additif de la saison prochaine. Il a été décidé sous réserve de vérification des règlements fédéraux, qu'une **facture mensuelle sera adressée à chaque club notifiant**

**les pénalités** en remplacement du PV additif. De plus, les annulations de pénalités seront reportées sur le mois suivant.

Une information sera faite lors du point financier de l'Assemblée Générale, le 21 juin prochain.

### 3. Tour de table

---

- ✓ **Pierre WILT**, Président de la Commission Compétitions Jeunes informe les membres du Bureau des champions départementaux chez les jeunes :
  - U13F : CTC SOW WESTHOUSE
  - U15F : Eschau
  - U18F : Griesheim/Dingsheim
  - U13M : WOSB
  - U15M : Strasbourg Saint Joseph
  - U17M : SIG 3
  - U20M : SUS

De plus, il communique sur une demande du club. En effet, le club souhaite créer une équipe en U15F, composée de 8 mutés pour la saison prochaine.

➔ Le Bureau a décidé d'appliquer le règlement (2 abstentions, 5 pour), soit 5 mutés maximum. afin d'éviter des phénomènes de migration d'équipe complète d'un club vers un autre.

Le Bureau valide **la reconduction des équipes U13 mixtes** pour la saison prochaine selon les mêmes modalités que cette année.

- ✓ **Alain KLEIN**, Président de la Commission Compétitions Seniors, rappelle, comme stipulé dans le règlement sportif 2018/2019 et lors de la réunion de début de saison, que les règles de participation en SENIORS seront harmonisées avec celles de la FFBB, à savoir un cumul de 3 mutés (C1, C2, T) tous confondus.

Ce changement est nécessaire afin que les contrôles automatiques dans FBI puissent se faire la saison prochaine. Il rappelle également que le nombre de mutés en jeunes est maintenu à 5 maximum tout confondu (*cf. article 41 du règlement sportif*).

| Article 436 du règlement FFBB : Championnat départementaux seniors            |                            |               |
|---|----------------------------|---------------|
| Nombre de joueurs autorisés   | Domicile                   | 10 maximums   |
|   | Extérieur                  | 10 maximums   |
| Types de licences autorisées (nb maximum)                                     | <b>Licence C1, C2 ou T</b> | <b>4</b>      |
|   | Licence C                  | Sans limite   |
|   | <b>Licence AS</b>          | <b>5</b>      |
| Types de licences autorisées (nb maximum)                                     | Blanc                      | Sans limite   |
|   | Vert                       | Sans limite   |
| Types de licences autorisées (nb maximum)                                     | Jaune                      | Tout confondu |
|   | Orange                     | 4             |
| <b>Ces règles ne s'appliquent pas aux championnats départementaux de 3x3.</b> |                            |               |

A - Les licences autorisées en compétition départementale catégorie SENIORS (sauf équipes CTC)

- Licence JC : 10
- Le total des licences C1, C2 et T sur la feuille e-marque ne devra pas dépasser le nombre de 4, toutes possibilités confondues.

Ex : 3 C1, ou 3 C2, ou 3 T, ou 1 C1 + 2 C2 + 1 T, ou 2 C1 + 1 C2 + 1 T, etc....

**Les joueurs étrangers mutés comptent dans la catégorie des mutés.**

**Nota :** Afin de se mettre en conformité avec l'article 436 de la FFBB, le cumul du nombre de licences C1, C2 et T passera de 4 à 3 lors de la saison 2019/2020. Les recrutements ayant déjà été effectués par les clubs il n'était plus possible de se mettre en conformité dès la saison 2018/2019.

JEUNES : Règles de participation

A - Les licences autorisées en compétition départementale catégorie JEUNES (sauf équipes CTC)

- Licence JC : 10
- Le total des licences C1, C2 et T sur la feuille e-marque ne devra pas dépasser le nombre de 5, toutes possibilités confondues.

Ex : 5 C1, ou 5 C2, ou 5 T, ou 1 C1 + 2 C2 + 2 T, ou 3 C1 + 2 C2, etc....

B - Les licences autorisées en compétition départementale catégorie JUNIORS

- Licence JC : 10
- Le total des licences C1, C2 et T sur la feuille e-marque ne devra pas dépasser le nombre de 5, toutes possibilités confondues + 4 licences AS au maximum.

Ex : 5 C1, ou 5 C2, ou 5 T, ou 1 C1 + 2 C2 + 2 T, ou 3 C1 + 1 C1 + 1 C2, etc... + 4 AS maximum.

**Alain KLEIN** a travaillé sur un calendrier provisoire pour la saison prochaine. Il l'a transmis aux membres du Bureau.

- ✓ Le Président de la Commission Départementale des Officiels, **Yann MONTAGNE** expose un dossier à traiter :

Concerne rencontre N°15896 (DM3C)

ESCHAU 2 contre LINGOLSHEIM 2 du 21/05/2019 – 20h30

**Motif** : un Joueur de l'équipe A est inscrit sous le nom de son père (licence TC) sur la feuille e-Marque

Le dossier est transmis au Secrétaire Général de la Ligue Régionale du Grand Est pour traitement.

Il nous informe également qu'il s'est déplacé à Hambach sur le secteur NORD pour mettre en place des actions d'arbitrage. Il y avait 4 personnes présentes sur les 12 personnes engagées. Le Comité trouve regrettable que les clubs voisins, qui s'étaient engagés lors d'une réunion de secteur précédente, ne se soient pas déplacés.

**Formation à Remiremont** : à ce jour, 7 candidats sont inscrits Afin que la formation puisse se dérouler de manière optimum il nous faudrait encore 3 candidats. Toutes les informations sont disponibles sur notre [site internet](#).

- ✓ **Armand KOST**, Président de la Commission de Contrôle expose un dossier à traiter.

Concerne rencontres N°32081 – 32085 – 32089 – 32093 – 32097 – 32101 – 32105 - 32109

**Motif** : un joueur a joué sous différents NOMS de famille.

Le Bureau décide (6 pour, 1 abstention) de transmettre le dossier au Secrétaire Général de la Ligue Régionale du Grand Est pour traitement.

- ✓ **Catherine GSELL**, Trésorière du Comité, indique que les dispositions financières seront communiquées prochainement aux clubs.

## 4. Calendrier des réunions 2019/2020

---

La réunion de rentrée est fixée au vendredi 6 septembre 2019 à la Maison des Sports à 19h30.

Les Comités Directeurs sont fixés les mercredis :

- 11 Septembre 2019
- 13 novembre 2019
- 12 février 2020
- 13 mai 2020

Les réunions de Bureau resteront les 1<sup>ers</sup> mardis de chaque fois sauf pour la première réunion :

- 27 août 2019
- 1<sup>er</sup> octobre 2019
- 05 novembre 2019
- 03 décembre 2019
- 07 janvier 2020
- 04 février 2020
- 03 mars 2020
- 07 avril 2020
- 05 mai 2020
- 02 juin 2020

## 5. Divers

---

**Fête du Mini-Basket 2019** : **Yann MONTAGNE**, Responsable de l'organisation tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à cette fête. Quelques points négatifs ont été relevés tels que des départs de clubs à midi, des désistements d'équipes, une équipe ayant joué une partie du tournoi avec leur maillot club, ...

**Basket Center** : **Denis OEHLER**, Président du Comité, annonce que le permis de construire pour le Basket Center va être déposé le 05/06/2019.


**Composition des Commissions** : suite au dernier Comité Directeur, la composition des Commissions du CD67 est disponible sur notre site internet.

Le prochain Bureau aura lieu **le mardi 27 août à 19h00 à la Maison des Sports.**

Le prochain Comité Directeur aura lieu **le mercredi 11 septembre 2019.**  
Le lieu reste à définir.

Aucun autre point n'étant évoqué, le Président lève la séance à **21h00** en remerciant les membres présents.

Le Secrétaire Général,  
**Eric KOBLER**



Le Président,  
**Denis OEHLER**

